



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

N° d'ordre :
37

Séance du 1^{er} juillet 2025

Objet

EHPAD Les Charmilles

État Prévisionnel des
Recettes et des Dépenses
(EPRD) 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le premier juillet à dix-huit heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Redon, dûment convoqué le 10 juin 2025, s'est réuni en nombre prescrit par la loi, dans la salle des Commissions de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Pascal Duchêne, Président du CCAS.

Président de séance : Monsieur Duchêne, Président du CCAS

Membres présents : Mesdames Lanson, Denigot, Torlay, Brault, Salitra, Motte-Tchernia, Gautier et Porteret.

Absents excusés ayant donné mandat de vote :

Madame Porcher qui donne pouvoir à Madame Torlay
Madame Abi Fadel qui donne pouvoir à Madame Lanson

Absents excusés n'ayant pas donné mandat de vote :

Madame Fouchet
Madame Maës

**Nombre des membres du
Conseil**

En exercice 13

Présents 9

Votants 11

Vote

Pour 11

Contre 0

Abstention 0

Secrétaire de séance : Madame Nadège Périon



EHPAD LES CHARMILLES

ÉTAT PRÉVISIONNEL DES RECETTES ET DES DÉPENSES (EPRD) 2025

L'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses pour 2025 est présenté avec une projection en équilibre. Ce budget en équilibre est présenté en respectant l'inscription sincère des recettes connues en tenant compte des revalorisations de la dotation soins par l'Etat ainsi que la dotation dépendance présente au CPOM mais également en tenant compte des tarifs hébergement votés au titre de 2025.

DEPENSES		RECETTES	
	EPRD 2025		EPRD 2025
GRUPE 1	885 526.51	GRUPE 1	5 984 344.21
GRUPE 2	4 537 413.59	GRUPE 2	169 300.00
GRUPE 3	796 475.88	GRUPE3	65 771.77
TOTAL	6 219 415.98	TOTAL	6 219 415.98

Le tableau de financement prévisionnel 2025 est arrêté pour :

DÉPENSES : 766 000 €

RECETTES : 766 000 €

DONT PRÉLÈVEMENT SUR FOND DE ROULEMENT : 99 227.28 €

Il est demandé au Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Après en avoir délibéré

A L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses pour l'EHPAD au titre de l'année 2025, tel que présenté.

D'ARRÊTER le tableau de financement, au titre de l'année 2025, tel que présenté avec le recours à un emprunt à hauteur de 400 000 € afin de racheter les bâtiments dénommés « Les Grappes » à la Ville de Redon.

Pour extrait conforme,

Pascal Duchêne,
Président du CCAS

La secrétaire de séance,
Nadège Périon,
Directrice du CCAS

